

François et Mohammed discutent devant une mosquée... ou l'éternel retour d'un non dialogue

Publié le 8 avril 2019
Abbé Renaud de Sainte Marie
3 minutes

Il n'est pas nouveau de voir les papes depuis une cinquantaine d'années nous resservir en permanence l'argument de la liberté religieuse dès qu'il s'agit de parler de la confessionnalité des États pour la dénoncer. Si avec une ardeur et un zèle tout « apostolique » la hiérarchie de notre époque a détruit méthodiquement l'un des fondements de la civilisation catholique, elle a aussi milité auprès d'États non-catholiques pour qu'ils acceptent eux aussi d'adopter les principes énoncés en *Dignitatis Humanae*.

En visite au Maroc le pape François vient rappeler les normes du religieusement correct à un interlocuteur musulman, le monarque chérifien Mohammed VI commandeur des croyants de son pays :

« Dans le respect de nos différences, la foi en Dieu nous conduit, en effet, à reconnaître l'éminente dignité de tout être humain, ainsi que ses droits inaliénables. Nous croyons que Dieu a créé les êtres humains égaux en droits, en devoirs et en dignité et qu'il les a appelés à vivre en frères et à répandre les valeurs du bien, de la charité et de la paix. Voilà pourquoi, la liberté de conscience et la liberté religieuse – qui ne se limitent pas à la seule liberté de culte mais qui doivent permettre à chacun de vivre selon sa propre conviction religieuse – sont inséparablement liées à la dignité humaine. Dans cet esprit, il nous faut toujours passer de la simple tolérance au respect et à l'estime d'autrui. » (Discours sur l'esplanade de la Tour Hassan, Rabat, 30 mars 2019)

Le souverain marocain n'a pas manqué de contrer finement son interlocuteur

« En tant que Commandeur des Croyants, Je ne peux parler de Terre d'Islam, comme si n'y vivaient que des musulmans. Je veille, effectivement, au libre exercice des religions du Livre et Je le garantis. Je protège les juifs marocains et les chrétiens d'autres pays qui vivent au Maroc. »

Cet extrait du discours du monarque rappelle les principes d'action de ce dernier. Juridiquement les juifs et les chrétiens ont un statut dans l'Islam. Le roi s'engage donc à le respecter, peut-être dans un sens plus large que l'usage d'autres nations musulmanes, comme l'Arabie Saoudite par exemple. Quant aux autres « religions », il n'en parle même pas. Ainsi son discours se fonde, non sur les droits de l'homme, mais sur la tradition juridique islamique. Notons bien qu'il n'est pas question pour le roi d'envisager une chrétienté indigène au Maroc. Le christianisme ne peut être qu'une religion d'étrangers résidant sur le territoire. Implicitement il refuse le droit aux Marocains d'être autre chose que des musulmans ou des juifs.

Face à un Islam qui ne cède rien sur le fond, les autorités ecclésiastiques continuent de faire la sourde oreille et font semblant de croire que les principes délétères de la liberté religieuse sont adoptés par toutes les parties en présence. Quels qu'aient pu être les effets dramatiques de la liberté religieuse pour la diffusion du catholicisme, les différents pontifes qui se succèdent sur la chaire de Pierre continuent de se rendre sourds jusqu'au point de ne pas entendre ce que leurs interlocuteurs disent. Est-il si attrayant le dialogue de gens qui font semblant de parler le même langage ?

Source : Abbé Renaud de Sainte-Marie pour La Porte Latine